

RAPPORT ARTICLE 29

-
*Informations issues des dispositions de l'article
29 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8
novembre 2019*

-
GEMWAY ASSETS

Juin 2024

Table des matières

A. Démarche générale de GEMWAY ASSETS

- a) Présentation résumée de la démarche générale de GEMWAY ASSETS
- b) Information des souscriptions
- c) Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 »
- d) Prise en compte des critères ESG
- e) Adhésion de GEMWAY ASSETS

B. Moyens internes déployés par GEMWAY ASSETS

- a) Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG
- b) Actions menées pour renforcer nos capacités internes

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de GEMWAY ASSETS

- a) Connaissances, compétences et expérience ESG des instances dirigeantes
- b) Inclusion dans la politique de rémunération
- c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre

- a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement
- b) Présentation de la politique de vote et bilan
- c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

d) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- a) Dans les activités conformes à la taxonomie de l'UE
- b) Dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

- a) Objectif quantitatif à l'horizon 2030
- b) Méthodologie interne utilisée pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris
- c) Quantification des résultats
- d) Pour les entités gérant des fonds indiciels
- e) Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement
- f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris
- g) Eventuelles actions de suivi
- h) Fréquence de l'évaluation

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

- a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique
- b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité
- c) Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

- a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG
- b) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance pris en compte et analysés
- c) Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques
- d) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG pris en compte
- e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG

f) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

I. Plan d'amélioration continue (points d'amélioration & actions correctrices)

A. Démarche générale de GEMWAY ASSETS

a) Présentation résumée de la démarche générale de GEMWAY ASSETS

GEMWAY ASSETS est une société de gestion indépendante créée en 2012 par Bruno Vanier et Michel Audeban. L'objectif principal de gestion est d'investir sur des valeurs de qualité à croissance pérenne dans les pays émergents. Il s'agit donc principalement de valeurs liées à la technologie et à la consommation. L'intuition sous-jacente est de bénéficier du développement de la consommation des classes moyennes dans les pays émergents.

GEMWAY ASSETS considère la gestion des risques ESG comme un élément constitutif de l'analyse fondamentale des entreprises et des Etats, complémentaire de l'analyse financière. Ainsi l'équipe de gestion prend en compte la note ESG et les informations sur les controverses fournies par le prestataire et procèdent systématiquement à une analyse environnementale, sociale et de gouvernance.

L'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse permet à l'équipe de gestion de GEMWAY ASSETS de déterminer un portrait plus complet d'une société ou d'un pays et de prendre en considération, de façon systématique, tous les risques et toutes les opportunités associées à ces critères.

GEMWAY ASSETS réalise l'intégration des critères ESG par la prise en compte de ces éléments, notamment sur le plan du risque au même titre que les facteurs financiers traditionnels.

Année après année, GEMWAY ASSETS a formalisé sa politique ESG.

Tout d'abord, en 2015, GEMWAY ASSETS a signé les UN-PRI, puis rejoint le CDP (ex - Carbon Disclosure Project). Cette même année GEMWAY ASSETS a signé un partenariat avec Sustainalytics pour la fourniture de données extra-financières.

Puis, en 2017, GEMWAY ASSETS a choisi S&P Global Trucost pour calculer l'empreinte carbone de GemEquity (étendu depuis à l'ensemble des OPCVM gérés - à l'exception de l'OPC obligataire GemBond).

En 2018, GEMWAY ASSETS a mis en place une politique de vote.

En 2020, l'ensemble des fonds actions gérés par GEMWAY ASSETS (GemEquity, GemAsia et GemChina) ont obtenu le Label d'Etat ISR. L'obtention du Label ISR a été renouvelée en février 2023. Enfin, en 2021, l'ensemble de la gamme GEMWAY ASSETS est classifié SFDR 8 (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond).

Concernant le risque environnemental et notamment le risque climatique, les OPCVM actions sont moins intenses en carbone car ils sont majoritairement investis dans des sociétés profitant du

développement de la consommation de masse et des classes moyennes dans les pays émergents. La mesure a posteriori de l'intensité carbone moyenne des portefeuilles actions, basée sur les données S&P Global, permet de valider le positionnement de l'OPCVM.

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment	<input checked="" type="checkbox"/> CDP - Carbon Disclosure Project (carbone)		

b) Information des souscriptions

En plus du label ISR, les moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères E, S, G sont :

- Le reporting obligatoire
- Le reporting mensuel
- Le rapport ESG annuel
- Le code de transparence
- Les annexes 2 et 4 ainsi que l'article 10 de la réglementation SFDR pour nos fonds article 8
- La politique d'exclusion Actions
- La politique d'exclusion GemBond
- La politique et le rapport d'engagement actionnarial
- La politique de vote
- Le rapport d'exercice des droits de vote
- L'approche ESG-ISR de GEMWAY ASSETS

Tous ces documents sont disponibles sur notre site web : <https://www.gemway.com/>

c) Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 »

A fin décembre 2023, GEMWAY ASSETS gère près de 1,195 Md€ :

Nom du fonds	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR	Encours sous gestion
GemEquity	Actions globales émergentes	Article 8	980M€
GemAsia	Actions Asie hors Japon	Article 8	112M€
GemChina	Actions Chine	Article 8	60M€
GemBond	Dettes souveraines émergentes libellées en devise forte	Article 8	13M€

d) Prise en compte des critères ESG

100% des encours sous gestion gérés par GEMWAY ASSETS prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

- Pour les OPCs Actions :

La proximité avec les sociétés émergentes a permis à la société de gestion d'élaborer un système de notation interne basé sur 20 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Nous travaillons avec Sustainalytics, S&P Global (ex Trucost) et CDP comme base d'analyse extra financière. Leurs données complètent l'analyse fondamentale faite en interne.

GEMWAY ASSETS opère sur les marchés émergents où les standards sont différents du monde développé. Tout d'abord le niveau de reporting est plus faible. Il est important d'être en contact avec les entreprises afin d'obtenir les informations. Par ailleurs, de nombreuses sociétés sont nouvellement créées avec une prépondérance des fondateurs aux commandes. L'indépendance du conseil d'administration n'est pas nécessairement un indicateur parlant. Enfin, les pays émergents sont les producteurs du monde et ainsi les normes environnementales sont en deçà des normes occidentales.

La pondération des différents critères est la suivante :

Gouvernance : 55%

Liste de critères : qualité du management, profils des directeurs, risque réglementaire, parité des sexes, transparence de la communication avec les investisseurs.

Social : 20%

Liste de critères : capital humain, taux de rotation des employés, taux de couverture de sécurité sociale, représentation des femmes dans la société, avantages sociaux, accidents du travail, bien-être au travail.

Environnement : 25%

Liste de critères : intensité carbone, taux de recyclage, gestion des ressources, consommation d'énergie, achat de crédit carbon, calcul des émissions GES, protection de la biodiversité.

Parmi les indicateurs financiers : rentabilité des fonds propres ; soutenabilité des cash flows ; qualité du bilan.

- Pour les OPCs Obligataires :

- **Pour les émetteurs souverains**, GEMWAY ASSETS se base sur le score de facteurs ESG (ESG Factor Score) calculé par Sustainalytics qui correspond à l'appréciation de la performance ESG d'un pays ajustée des tendances et événements.

La pondération des différents critères est la suivante :

- **Gouvernance : 50%**

Liste des critères : qualité des institutions, respect des droits et libertés, degré de paix et

de sécurité, qualité des politiques gouvernementales, qualité de la réglementation, respect de l'état de droit, contrôle de la corruption, environnement des affaires.

- **Social : 35%**

Liste des critères : accès à l'eau, sécurité alimentaire, accès à l'électricité, espérance de vie, pourcentage de médecins par habitant, pollution de l'air, égalité de genre, taux de scolarisation, accès à internet.

- **Environnement : 15%**

Liste des critères : intensité carbone, intensité énergétique, utilisation des énergies renouvelables, indépendance énergétique, risque d'inondations, stress hydrique, protection des habitats naturels.

- **Pour les émetteurs quasi-souverains et privés**, GEMWAY ASSETS se base sur la notation de risque ESG (ESG Risk Rating) calculée par Sustainalytics qui correspond à la mesure du risque ESG sur la valeur d'entreprise.

La pondération des critères E, S et G varie en fonction des secteurs selon des analyses de matérialité spécifiques, mais l'évaluation du risque ESG est structurée pour chaque critère autour des facteurs suivants :

Gouvernance : la corruption, l'éthique des affaires, la sécurité des données, la gouvernance produit.

Social : les relations avec les communautés locales, les ressources humaines, le respect des droits humains, la santé et la sécurité au travail.

Environnement : la gestion des déchets, les émissions carbone, l'impact environnemental du produit, la protection et l'utilisation des territoires et de la biodiversité, l'utilisation des ressources naturelles.

e) Adhésion de l'entité

En 2015, GEMWAY ASSETS a signé les UN-PRI, puis rejoint le CDP (ex Carbon Disclosure Project). En 2020, l'ensemble des fonds actions gérés par GEMWAY ASSETS (GemEquity, GemAsia et GemChina) ont obtenu le Label d'Etat ISR, renouvelé en février 2023.

B. Moyens internes déployés par GEMWAY ASSETS

a) Ressources internes financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG






Moyens internes

Les 3 analystes-gérants, dont le président de GEMWAY ASSETS, assurent tous leur part d'analyse ESG. La conviction profonde de GEMWAY ASSETS est celle d'une analyse globale qui intègre le financier et l'extra-financier, afin d'éviter tout antagonisme. Les analystes-gérants effectuent des analyses, des contrôles et des vérifications ISR dans le cadre de leurs fonctions.

L'équipe de gestion ESG a été renforcée en 2022 avec le recrutement de 2 analystes Rishabh Chudgar

et Marion Raffard. Marion Raffard contribue à l'analyse et la notation ESG des sociétés et prend en charge l'engagement (votes et dialogue actionnarial) et le reporting.

L'analyse ESG de GEMWAY ASSETS s'appuie sur les entretiens propriétaires avec les sociétés (> 300 par an), chacun ayant une partie consacrée à l'ESG, mais aussi sur les données externes de deux agences de notation extra-financière : Sustainalytics et S&P Global (ex. Trucost).

 <p>Bruno Vanier Analyste, Gérant Principal Président de Gemway Assets</p> <p>Plus de 30 ans d'expérience dont 7 en Asie</p> <p>Directeur de la gestion actions (2008-2011) chez Edmond de Rothschild</p> <p>Gérant actions chez Edmond de Rothschild en charge des marchés émergents (1995-2011)</p> <p>INSEAD / ESCP Europe Français</p>	 <p>Ariel Ying Wang Analyste, Gérante Chez Gemway depuis 2017</p> <p>18 ans d'expérience sur les marchés financiers (dont 7 sur les marchés émergents)</p> <p>Analyste gérante - actions globales à la Banque Transatlantique, Dubly Douilhet & Pastel (2007-2017)</p> <p>ESCP Europe Chinoise / Français</p>	 <p>Guillaume Riteau Analyste, Gérant dette EM Chez Gemway depuis 2021</p> <p>20 ans d'expérience sur les marchés financiers (dont 18 sur les obligations)</p> <p>10 ans d'expérience sur les marchés obligataires émergents</p> <p>Gérant obligataire chez PRO BTP Finance</p> <p>SKEMA Business School / CIIA Français</p>
 <p>Marion Raffard Analyste, ESG Chez Gemway depuis 2022</p> <p>2 ans d'expérience en analyse ESG chez BNP Paribas Asset Management</p> <p>NEOMA Business School Française</p>	 <p>Rishabh Chudgar Analyste Financier Senior Chez Gemway depuis 2022</p> <p>14 ans d'expérience en analyse financière (dont 10 sur le marché indien)</p> <p>Analyste financier chez ENAM (Mumbai - 2011-2020)</p> <p>ESCP Europe / FLAME University Indien</p>	

La RCCI, qui a la charge de la fonction Risques, Conformité et Contrôle Interne, est chargée d'animer et de coordonner la démarche ISR de la société. Le directeur général est aussi fortement impliqué dans la démarche d'investissement responsable, en assurant la relation avec les associations d'investisseurs, comme le PRI, l'AFG et les agences de notation ESG



Michel Audeban
Directeur Général, en charge du développement

Fondateur et Directeur général de Gemway Assets, Michel est aujourd'hui **en charge de son développement**. Ingénieur diplômé de l'INSA et de l'IAE d'Aix, **Michel a plus de 30 ans d'expérience dans la gestion d'actifs** et est reconnu pour ses qualités de développeur. Après un début de carrière dans la salle de marchés d'HSBC puis chez Sinopia AM, Michel a ensuite rejoint Edmond de Rothschild Asset Management comme Directeur Commercial puis Fidelity comme Directeur Exécutif Commercial.



Magali Morel
RCCI - Admin

Magali a rejoint Gemway Assets en février 2016 en tant que Responsable des Opérations, après 13 années à La Financière de L'Echiquier en tant que Responsable de l'équipe Gestion Produits. Depuis 2023, elle occupe le poste de RCCI et occupe des fonctions administratives.

Moyens externes

GEMWAY ASSETS s'appuie sur des agences de notation ESG externes : Sustainalytics pour l'analyse ESG, S&P Global (ex Trucost) pour la transition énergétique :

- Sustainalytics : fournisseur de GEMWAY ASSETS depuis 2015 en données et notations environnementales, sociales et de gouvernance ; les notes de Sustainalytics sont actualisées au fil de l'eau (<http://www.sustainalytics.com>). Sustainalytics fournit des notes ESG, mais aussi une analyse des controverses, en détaillant leur degré de gravité, leur perception par les parties prenantes et leur évolution, selon la réactivité managériale de l'entreprise.
- S&P Global (ex Trucost) : prestataire de GEMWAY ASSETS depuis 2017 (empreinte carbone). En 2019, nous avons opté pour un accès direct à leur base de données. Ainsi, nous pouvons suivre en temps réel l'empreinte carbone de toute société cotée et donc de celles que nous avons en portefeuille. Nous communiquons deux fois par an une mesure de l'empreinte carbone de chaque fonds (www.capitaliq.spglobal.com).

- Sustainalytics : 19 147€ par an
- S&P Global : 7 500€ par an
- Conseillers externes (données de marchés) : ≠ 20 k€ par an
- EY – Audit de renouvellement : 7 920€
- Contribution label ISR : 2 000€ par an
- Cotisations AFG : 10 374€
- Analyse interne et reporting : ≠ 468 k€ par an

Soit au total : ≠ 534 k€ par an.

b) Actions menées pour renforcer nos capacités internes.

En février 2022, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation d'une demi-journée (suivie d'un déjeuner) consacrée à l'ESG.

Par ailleurs, nous avons recruté 2 analystes, Rishabh Chudgar et Marion Raffard, qui se focalise pour sa part sur tout ce qui concerne l'analyse ESG.

En 2023, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, réalisée par un cabinet de

conseil spécialisé.

C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de GEMWAY ASSETS

a) Connaissances, compétences et expérience ESG des instances dirigeantes

En février 2022, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation d'une demi-journée (suivi d'un déjeuner) consacrée à l'ESG. La formation a été assurée par Ethifinance, spécialiste reconnu de l'ESG.

En juin 2023, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, réalisée par un cabinet de conseil spécialisé.

Plusieurs membres de l'équipe, comme le directeur général ou encore la responsable de la conformité et du contrôle interne, sont alertés des évolutions réglementaires en lien avec des problématiques extra-financières par l'Association Française de Gestion.

Le directeur général est également fortement impliqué dans la démarche d'investissement responsable, assurant la liaison avec des associations d'investisseurs telles que le PRI, l'AFG et les agences de notation ESG

b) Inclusion dans la politique de rémunération

La rémunération variable est définie au regard de critères quantitatifs et qualitatifs. Une fiche d'évaluation individuelle annuelle est rédigée dans ce sens.

En effet, une partie de la rémunération des employés dépend de la performance ESG (de l'ordre de 15% selon les postes).

Plus ponctuellement, des enjeux ESG/ ISR spécifiques, comme le renouvellement du label ISR de l'ensemble de la gamme actions en février 2023, peuvent définir un objectif quantitatif à lui seul.

c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Les critères ESG ne sont pas à ce stade inclus dans le règlement interne du conseil d'administration. Toutefois, GEMWAY ASSETS s'engage sur plusieurs plans, notamment sur le plan social / actionnariat :

- Dès l'origine, GEMWAY ASSETS a prévu la participation de l'ensemble des salariés présentant une ancienneté de plus de 3 ans, au capital de la société de gestion. L'objectif étant que chacun soit associé au capital et donc aux résultats de l'entreprise (9 salariés sur 13 seront au capital en 2023).
- Diversité / Mixité : La part féminine des employés est très élevée chez GEMWAY ASSETS avec 6 femmes sur 13 (soit 46%) à fin décembre 2023.
- GEMWAY ASSETS a développé une politique RSE qu'elle s'emploie à renforcer progressivement.

Lien vers la politique RSE de GEMWAY ASSETS :

https://www.gemway.com/ckeditor_assets/attachments/737/politique_rse_2022.pdf

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre :

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

L'engagement de Gemway Assets s'articule autour des piliers suivants :

- Surperformer de manière continue l'indice de référence sur deux critères sélectionnés (environnemental et gouvernance) ;
- Avoir au moins 15% d'investissement durable (cinq critères définis doivent être réunis) sur l'exercice 2023, nous avons augmenté ce seuil à 20% pour l'exercice 2024 ;
- Participer en interne aux votes aux Assemblées Générales ;
- Dialogue actionnarial : échanger avec les équipes dirigeantes des entreprises émergentes afin d'améliorer la transparence de leur communication et les inciter à prendre davantage conscience des problématiques ESG.

Nous avons notamment renforcé notre engagement actionnarial en prenant la décision, début 2024, d'augmenter notre seuil de participation minimum aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles nous sommes investis, passant de 50% à 66%, soit deux tiers, des assemblées générales.

La proximité avec les sociétés fait partie intégrante de notre ADN. Notre équipe de gestion réalise plus de 350 entretiens sociétés par an. Lors de chaque entretien, l'équipe de gestion aborde l'aspect ESG avec 4-5 questions pour les sociétés nouvelles et un questionnaire ESG spécifique pour les titres en portefeuille et ceux qui s'approprient à y rentrer (≠ 100 sociétés).

A travers le dialogue actionnarial, nous participons à l'amélioration de l'engagement ESG des entreprises dont nous sommes actionnaires. Dans ce cadre, nous organisons des entretiens sociétés spécifiques à l'ESG.

Exemple de dialogue actionnarial : Beijing Oriental Waterproof Technology

Beijing Oriental Yuhong Waterproof Technology est une entreprise chinoise spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions et de systèmes d'étanchéité destinés au secteur du BTP. La capitalisation boursière de Beijing Oriental Yuhong Waterproof Technology s'élève à 6,7 Md\$. L'entreprise opère dans plus de 100 pays, et ses produits ont obtenu de multiples certifications nationales et internationales. Oriental Yuhong place au cœur de sa stratégie le développement de produits innovants respectueux de l'environnement. L'entreprise a notamment développé des systèmes d'étanchéité capables de renvoyer les radiations UV, permettant ainsi de réduire drastiquement la température à l'intérieur des bâtiments en été.

Nos discussions avec Oriental Yuhong ont porté sur leurs produits favorisant une transition verte et la publication de leurs données ESG. Depuis plusieurs années, Oriental Yuhong a développé un système de toiture permettant d'intégrer des panneaux photovoltaïques. Ce système a été installé sur plus d'un million de mètres carrés de toits de bâtiments pour une capacité de production d'électricité solaire de plus de 100 MW.

Le principal point d'amélioration de la société est son manque de publication de données ESG. En

effet, Oriental Yuhong publie peu de données environnementales et sociales dans son rapport sur la durabilité. L'entreprise ne publie pas de données concernant le recyclage de ses déchets, les émissions de gaz à effet de serre de scope 3 ou encore d'autres informations pertinentes. Nous avons donc encouragé l'entreprise à calculer et à publier ses émissions de scope 1, 2 et 3 ainsi que d'autres données essentielles. Ce manque d'informations publiées par l'entreprise conduit les agences de notation ESG à la noter défavorablement. Nous avons donc encouragé l'entreprise à adopter de meilleurs standards en matière de publication d'informations extra-financières.

Nous sommes ravis de pouvoir accompagner Oriental Yuhong dans son parcours d'intégration croissante des aspects ESG à travers son processus de production et également de ses produits.

GEMWAY choisit de s'engager dans trois champs d'application du dialogue actionnarial :

1. La collaboration avec des initiatives collectives d'actionnaires proposées par la plateforme d'engagement collaboratif des Principes d'Investissement Responsable
2. Des entretiens individuels avec des entreprises sur leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance.
 - En 2023, nous avons effectué 29 entretiens dédiés à l'ESG, soit 33% des entreprises en portefeuille de GemEquity à fin décembre 2023, 27% des entreprises en portefeuille de GemAsia et 47% des entreprises en portefeuille de GemChina.
 - Par ailleurs, nous avons réalisés plus 350 entretiens sociétés en 2023 et chaque entretien réalisé par l'équipe de gestion intégrait des sujets liés à l'ESG.
3. La discussion individuelle avec une entreprise à propos d'une controverse environnementale, sociale ou de gouvernance.

Si ces dialogues individuels ne fonctionnent pas, GEMWAY ASSETS pourrait être amené à désinvestir.

b) Présentation de la politique de vote et bilan

Afin de clairement montrer notre engagement en matière de Politique de vote, au sein de Gemway Assets, nous nous engageons à exercer notre droit de vote au minimum lors des deux tiers des AG des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis.

Étant donné l'analyse rigoureuse appliquée à chaque société dont les fonds de Gemway Assets deviennent actionnaires, la qualité de la gouvernance de celles-ci est meilleure que dans l'univers d'investissement. La société de gestion investit dans des entreprises qui créent de la valeur pour leurs actionnaires.

En conséquence, il n'existe pas a priori de raisons fondamentales à être en opposition avec le management sur les résolutions que ce dernier demande d'approuver lors des assemblées générales des actionnaires. Il s'agit ainsi des décisions entraînant une modification des statuts, de l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, de la nomination et la révocation des organes sociaux, de la désignation des contrôleurs légaux des comptes.

Gemway Assets étudie avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante sur ces différents points :

Gouvernance

Actions sans droit préférentiel de souscription : Nous nous opposons a priori à l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires. Nous estimons que ce type d'émission peut entraîner une dilution de la valeur de leurs actions, une diminution du contrôle et des bénéfices par action, ainsi qu'un impact sur la valeur future de l'entreprise. Dans une logique du développement d'un actionariat de long terme, nous encourageons la mise en place d'outils de fidélisation, sous réserve que ces outils soient accessibles à tous les actionnaires et encadrés dans leur application.

Mesures anti-OPA : Nous nous opposons a priori aux augmentations de capital en cas d'OPA et à toutes autres mesures anti-OPA, que nous estimons souvent contraires aux intérêts des actionnaires. En cas de proposition de mesures particulières, nous analyserons les conditions spécifiques de la société et de ses parties prenantes. Seuls les mécanismes qui permettraient d'obtenir une meilleure valorisation de l'offre et/ou d'assurer l'égalité de traitement des actionnaires pourront être envisagés.

Rachat d'actions : Gemway n'est pas favorable à l'autocontrôle par rachat d'actions. En effet, celui-ci donne souvent un pouvoir indu aux dirigeants de l'entreprise. Par exemple, lorsque la société indique son intention d'utiliser l'autorisation de rachat d'actions (sans annulation de titres) en période d'offre publique, nous considérons que le rachat d'actions devient une mesure anti-OPA et le vote sera négatif. Sinon, en ce qui concerne le rachat d'actions avec annulation des titres, Gemway est plutôt favorable dans la mesure où il ne pénalise pas les investissements futurs de la société.

Bons de souscriptions d'actions : Nous nous opposons a priori aux émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés), entraînant ainsi une dilution des autres actionnaires. En effet, l'émission de ce type d'actions peut entraîner une dilution de la participation, une réduction de la valeur par action, un impact sur le contrôle et des déséquilibres d'intérêts au sein de l'entreprise.

Approbation des comptes de la société et des auditeurs : Nous nous opposons a priori à l'approbation des comptes de la société et des auditeurs en cas d'inquiétude sur les comptes présentés ou les procédures d'audit utilisées. La qualité de l'information financière et extra-financière sera déterminante dans notre décision de vote sur les comptes. Une information insuffisante pourra entraîner une abstention voire un vote négatif.

Choix et rémunération des commissaires aux comptes : Nous nous opposons a priori à l'approbation des résolutions liées aux honoraires de conseil jugés excessifs par rapport à ceux d'audit, ainsi qu'aux commissaires aux comptes/auditeurs ayant déjà exercé des fonctions dirigeantes dans la société. En effet, afin d'assurer la qualité et l'indépendance de la vérification des comptes, nous souhaitons éviter toute situation de conflits d'intérêts. À cet égard, nous encourageons la rotation régulière des commissaires aux comptes et nous exigeons que la durée du

mandat des commissaires soit communiquée aux investisseurs et qu'elle n'exède pas 24 ans.

Indépendance : Nous nous opposons a priori à l'élection de membres non-indépendants (sauf le CEO) si au moins 50 % du conseil d'administration n'est pas indépendant pour les sociétés non contrôlées, et au moins un tiers pour les sociétés contrôlées, à l'issue de l'élection. En tant qu'actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration est un point crucial de la bonne gouvernance. En effet, une indépendance suffisamment importante garantit une prise de décision objective, une surveillance efficace de la direction, une amélioration de la transparence et de la responsabilité, une protection des intérêts des actionnaires minoritaires et le renforcement de la confiance des investisseurs.

Un administrateur sera considéré comme non-indépendant s'il répond à un ou plusieurs des critères ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Un administrateur considéré comme non-indépendant par l'entreprise ;
- Un employé ou cadre de l'entreprise ou proche parent de ceux-ci ;
- Un administrateur qui reçoit une rémunération variable liée à la performance du groupe ;
- Un administrateur dont le mandat dépasse douze ans (ou moins si prescrit par le code de gouvernance local) ;
- Un représentant d'un actionnaire important de l'entreprise (>5% du capital social ou des droits de vote) ;
- Un administrateur qui fournit des services professionnels à l'entreprise ou à une société affiliée à l'entreprise dont la valeur transactionnelle est considérée comme matérielle ;
- Un client, fournisseur, créancier, banquier ou autre entité avec laquelle l'entreprise entretient une relation transactionnelle/commerciale importante ;
- Un administrateur qui a des mandats croisés avec des membres du Comité exécutif ou toute personne occupant des fonctions comparables ;
- Un fondateur/cofondateur/membre de la famille fondatrice de l'entreprise ;
- Un ancien dirigeant (délai de cinq ans).

Nous nous opposons à priori à l'élection de membres non-indépendants dans les divers comités :

- Si le comité d'audit n'est pas composé à 100 % de membres indépendants à l'issue du vote. En effet, une information financière et extra-financière sincère, complète et transparente est essentielle à l'exercice du droit des actionnaires. Nous encourageons donc les entreprises en portefeuille à ne nommer que des administrateurs indépendants dans leur comité d'audit ;
- Si le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50 % de membres indépendants à l'issue du vote. En effet, nous pensons qu'une part suffisante d'administrateurs indépendants au sein du comité de rémunération permet un meilleur alignement des rémunérations des principaux dirigeants et des administrateurs avec les intérêts à long terme de l'entreprise, de ses actionnaires et de ses autres parties prenantes ;



- Si le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50 % de membres indépendants à l'issue du vote. Le comité de nomination a pour principales responsabilités de rechercher et de proposer des candidats compétents et disponibles pour le conseil et la direction générale. Nous sommes convaincus qu'une part suffisante d'administrateurs indépendants au sein du comité de nomination permettra de mettre en évidence les compétences et les talents manquants nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration.

Cumul des mandats

Nous nous opposons a priori à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il siège plus de 3 mandats ou, à défaut, pendant plus de 9 ans au sein du conseil d'administration à l'issue du vote, sauf pour les fondateurs, cofondateurs, membres de la famille fondatrice ou le CEO. Nous pensons que la limitation des mandats consécutifs favorise un renouvellement du conseil d'administration, prévient des conflits d'intérêts, maintient l'efficacité du conseil d'administration et encourage la diversité et la transparence.

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il siège dans plus de 4 conseils d'administration en même temps à l'issue du vote. En effet, cette mesure permet d'éviter les conflits d'intérêt potentiels et d'améliorer l'engagement de l'administrateur envers son rôle au sein du conseil d'administration. Par ailleurs, nous serons particulièrement vigilants à l'assiduité et au taux d'absentéisme des directeurs cumulant plusieurs mandats et nous prendrons en compte ces informations lors de la réélection de ces directeurs, lorsque ces données sont publiées par l'entreprise.

Nous nous opposons a priori à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il a assisté à moins de 75% des réunions du conseil d'administration lors de son précédent mandat, lorsque ces données sont publiées par l'entreprise. Nous accordons une grande importance à l'assiduité et à l'engagement. Être membre d'un conseil d'administration comporte des obligations et des responsabilités envers l'organisation et ses parties prenantes, notamment ses actionnaires. Nous estimons qu'un faible taux de participation des membres peut compromettre la qualité et la pertinence des décisions prises par le conseil d'administration et peut entraîner une perte de confiance de la part des autres membres du conseil, des employés et des actionnaires de l'entreprise.

Cumul des fonctions

Nous nous opposons a priori au cumul des fonctions de Directeur Général et de Président, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. En effet, nous sommes favorables à la séparation des pouvoirs afin d'assurer une saine gouvernance d'entreprise. Toutefois, si le cumul des deux fonctions semble être la meilleure option au regard des circonstances dans lesquelles se situe l'entreprise, notamment en cas de crise ou de transformation profonde, nous pourrions envisager une dérogation. Nous examinons individuellement les situations où il serait nécessaire d'élire une même personne aux postes de Directeur Général et de Président.

Rémunération

Nous nous opposons a priori au rapport ou à la politique de rémunération si nous jugeons que celle-

ci n'est pas cohérente avec la performance réalisée par l'entreprise ou ne permet pas la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Nous estimons nécessaire de disposer d'informations précises sur les modalités et les critères de distribution de l'enveloppe de rémunération entre les administrateurs. Nous encourageons les entreprises à publier leurs politiques de rémunération en détaillant la partie court terme et long terme ainsi que les indicateurs clés de performance financiers et extra-financiers utilisés. Par ailleurs, la pondération des critères de performance ESG doit être suffisamment élevée dans le système de rémunération, nous recommandons que cette pondération soit d'au moins 20% et nous nous opposerons à la rémunération des dirigeants lorsque les critères ESG représentent moins de 10% de la rémunération.

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts avec la direction, Gemway n'est pas favorable à la mise en place d'une rémunération variable pour les administrateurs non exécutifs, y compris le Président du Conseil.

Gemway encourage également les administrateurs à acquérir des actions de la société. Toutefois, la quantité d'actions détenues par les administrateurs indépendants ne doit pas être si élevée qu'elle pourrait compromettre leur indépendance. Nous sommes opposés à l'octroi d'actions gratuites aux administrateurs, car cela pourrait influencer leur prise de décision.

Social

Composition du conseil d'administration

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres du conseil d'administration si le CV et les compétences des administrateurs proposés sont jugés insuffisants. En effet, un ensemble d'administrateurs diversifié, aux compétences et à l'expérience nécessaires, est indispensable à l'élaboration de la stratégie de la société et à la surveillance de sa mise en œuvre.

Féminisation du conseil d'administration

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres masculins au conseil d'administration si, à l'issue du vote, celui-ci ne compte pas au moins 20 % de femmes. La féminisation des conseils d'administration est l'un de nos principaux engagements. Nous avons notamment augmenté le seuil de 10% à 20% en 2024, alors que la moyenne pondérée des femmes présentes aux conseils d'administration de nos indices de référence ne dépasse pas 15%. Nous publions au sein de notre rapport ESG annuel l'évolution année après année de cette donnée pour chacun de nos fonds.

Age des membres du conseil

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres du conseil d'administration de plus de 75 ans, sauf si ce membre est fondateur de la société. En effet, nous pensons que cette limite d'âge favorise le renouvellement et la dynamique du conseil d'administration, la gestion des risques, la compréhension des enjeux contemporains et l'engagement.

Environnement

Prise en compte du changement climatique

Nous nous opposons à priori à l'approbation des comptes d'entreprise (moyen de pression concret) si l'entreprise ne s'engage pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les assemblées générales des entreprises émergentes ne sont pas amenées à soumettre des résolutions en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques. Nous pensons que les risques liés au changement climatique devraient être pris en compte par toutes les entreprises en portefeuille afin d'assurer la pérennité de leur activité. C'est pourquoi nous exigeons des entreprises qu'elles publient un objectif de réduction des émissions à effet de serre.

En conséquence, dans ces cas précis de défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de Gemway Assets, la société de gestion se réserve le droit de voter contre de telles résolutions ou de s'abstenir.

Toutefois, GEMWAY ASSETS tient à signaler que tous les sujets qui sont ouverts au vote en Europe ne le sont pas forcément dans les assemblées générales d'actionnaires des pays émergents. Plus de 80% des résolutions proposées portent sur les nominations ou le renouvellement d'administrateurs

<i>Statistiques de Votes - Assemblées Générales</i>		
		%
Assemblées Générales soumises en 2023	129	
Assemblées votées	108	83,72%
Résolutions soumises en 2023	1124	
Résolutions votées	945	84,07%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	16	14,81%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition ou d'abstention	23	21,30%
Nombre de résolutions votées en abstention	25	2,65%
Nombre de résolutions votées en opposition	21	2,22%
<i>Statistiques de Votes (Company based calculation)</i>		
Nombre d'entreprises ayant soumis une assemblée	73	
Nombre d'entreprises pour lesquelles au moins une AG a été votée	66	
Nombre d'entreprises pour lesquelles au moins un vote d'opposition a été soumis	14	19,18%
<i>Répartition thématiques des votes d'opposition sur les AG 2023</i>		
		%
Nominations (Board)	13	61,90%
Conventions dites réglementées		0,00%
Rémunérations	6	28,57%
Opération sur capital	1	4,76%
Résolutions d'actionnaires		0,00%
Opérations entre parties liées (initiés)		0,00%
Comptes et audit		0,00%
Divers	1	4,76%
<i>Total</i>	21	100%

En 2023, GEMWAY ASSETS a participé à 108 assemblées générales de 73 sociétés dont elle détenait des droits de vote.

En 2023, GEMWAY ASSETS s'est abstenue ou s'est opposée lors du vote d'au moins une résolution dans 23 assemblées générales.

Lien vers la politique de vote 2024 :

https://www.gemway.com/ckeditor_assets/attachments/927/politique_de_vote_2024_pdf.pdf

Lien vers la politique et rapport d'engagement actionnarial 2024 :

https://www.gemway.com/ckeditor_assets/attachments/929/politique_d_engagement_actionnarial_2024.pdf

Lien vers le rapport sur l'exercice des droits de vote 2023 :

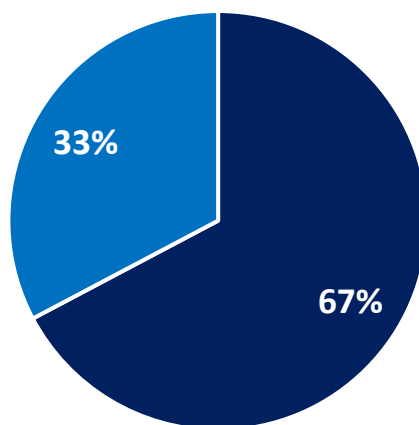
https://www.gemway.com/ckeditor_assets/attachments/865/gemway_rapport_exercice_droits_vote_2023.pdf

c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

En 2023, l'équipe de gestion de GEMWAY ASSETS a progressé davantage dans l'engagement actionnarial. Ainsi près de 29 entretiens dédiés à l'ESG ont été conduits. C'était l'objectif que l'équipe de gestion s'était fixé en début d'année et nous n'avons pas constaté de sociétés refusant de nous parler sur ce sujet.

Part en pourcentage des entreprises concernées par un dialogue ESG spécifique sur l'ensemble des entreprises détenues :

Part des entreprises avec lesquelles Gemway a initié un dialogue ESG à fin décembre 2023



■ % des entreprises non concernées par un dialogue ESG

■ % des entreprises concernées par un dialogue ESG

Globalement, nous observons une amélioration dans la qualité des rapports ESG publiés par les

entreprises. Ces dernières sont de plus en plus ouvertes au dialogue et aux échanges sur ces sujets. Le durcissement des exigences locales et nationales contribue effectivement à sensibiliser les entreprises. Toutefois, certaines nous ont confié se sentir parfois dépassées entre les attentes des différentes parties prenantes (régulateurs, clients, investisseurs). Plusieurs d'entre elles ont déclaré faire appel à des conseillers et des experts externes pour obtenir un cadre clé en main, des outils et des moyens d'élaborer une organisation et un plan d'action. Nous nous réjouissons de cette évolution et de cette prise de conscience.

Nous avons également constaté une lacune concernant l'ESG chez les entreprises récemment introduites en bourse. En 2023, nous avons échangé avec ADNOC Gas aux Émirats Arabes Unis et Americana Restaurants en Arabie Saoudite, deux entreprises récemment cotées. Nous avons observé que ni l'une ni l'autre n'avaient mis en place une structure ou une organisation ESG solide. Nous avons discuté des principaux enjeux ESG à aborder rapidement et sommes impatients de suivre leurs progrès.

Cette année, nous avons également approfondi les sujets de la biodiversité et des trajectoires climatiques, des thèmes de plus en plus importants pour nos clients et les régulateurs. Nous nous réjouissons de constater qu'un nombre croissant d'entreprises prend des initiatives en faveur de la biodiversité et du climat. Plus de la moitié des entreprises de GemEquity et GemAsia ont un objectif de neutralité carbone, et plus de 20 % des entreprises de GemEquity se sont engagées auprès de SBTi. Nos échanges sur leurs plans d'action ont été fructueux et instructifs.

L'équipe de gestion structure ses entretiens ESG autour d'un questionnaire propriétaire adapté en fonction du secteur, des activités et des défis spécifiques à chaque entreprise. Les questions relatives à la gouvernance et les discussions sur les principales controverses demeurent au cœur de nos échanges.

d) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

GEMWAY ASSETS est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking.

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter pour l'ensemble de ses OPCVM actions (GemEquity, GemAsia et GemChina) la liste d'exclusion suivante :

- **Armements controversés** (mines antipersonnel et munitions à fragmentation) dès le premier euro de chiffre d'affaires.
- **Équipement militaire et solutions de défense**, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- **Hydrocarbures non conventionnels** : Aucun émetteur réalisant plus de 10% de leur production d'énergie fossile par fracturation hydraulique et exploitation des sables bitumineux.
Source : Global Oil and Gas Exit List (GOGEL)
- **Technologie du génome**, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- **Contenu pornographique**, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.

- **Production de tabac & cigarettes**, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
 - **Extraction de charbon**, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
Source : Global Coal Exit List (GCEL)
 - **Production d'électricité à partir de charbon**, le seuil est fixé à 10% du chiffre d'affaires.
Source : Global Coal Exit List (GCEL)
 - **Huile de palme**, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
 - **Sociétés impliquées dans la violation des droits de l'homme ou dans une controverse Sustainalytics de niveau 5** (niveau maximum de controverse illustrant (1) une atteinte sévère aux droits humains comme par exemple le recours au travail forcé, (2) une atteinte sévère à la biodiversité comme la pollution de l'eau par exemple, (3) des activités dans des zones de conflit, (4) des cas de corruption, etc...).
- Toutefois, en cas d'amélioration significative de la situation de l'entreprise concernant une controverse de niveau 5, ce qui déboucherait logiquement sur la réduction quasi certaine du niveau de controverse par Sustainalytics, nous nous réservons le droit d'investir dans cette entreprise.

Gemway Assets s'engage à respecter pour son OPCVM Obligataire (GemBond) la liste d'exclusion suivante :

- **Mines antipersonnelles et munitions à fragmentation ***
- **Equipement militaire et solutions de défense**
- **Contenu pornographique ***
- **Production de tabac & cigarettes ***
- **Sociétés impliquées dans la violation des droits de l'homme** (pas de controverse Sustainalytics de niveau 5)

Nb : un seuil inférieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé est imposé (en direct ou à travers les filiales) sauf pour les secteurs avec « * » pour lesquelles le seuil est à 0%

Nous nous engageons à exclure de nos portefeuilles les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels d'ici 2030.

En 2022, nous avons pris la décision de désinvestir la société Larsen & Toubro, un conglomérat indien présent surtout dans l'ingénierie et la construction civile, solutions informatiques et financières. La raison de cette décision est leur exposition au secteur de la défense à hauteur de 3-4% du chiffre d'affaires et notamment le risque que leurs systèmes de projection puissent accueillir des missiles à fragmentation. Malgré le démenti de la société, les experts des agences de notation ESG tels que MSCI et Sustainalytics notent la société comme producteur d'armes controversées. Pour donner suite à cette révélation nous avons choisi de vendre ce titre qui allait à l'encontre de notre politique d'exclusion.

Le groupe Astra International est un conglomérat indonésien impliqué essentiellement dans la production et la vente d'automobiles, les services financiers et l'exploitation de mines de charbon.

Cette dernière activité est réalisée à travers la société United Tractors, dont Astra est actionnaire à hauteur de 59,5%. En 2022, l'activité liée au charbon a contribué à hauteur de 66% au profit du conglomérat, pro forma. De ce fait, et malgré un meilleur environnement macroéconomique indonésien favorable aux activités hors mines du groupe, nous avons fait le choix de ne pas investir dans Astra International, le charbon figurant dans notre liste d'exclusion.

Depuis 2020, Gemway Assets s'engage à surperformer l'indice de référence pour l'ensemble des fonds gérés sur les deux indicateurs ESG suivants :

- **Intensité carbone WACI** (moyenne pondérée des intensités carbonees, soit tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires - source : S&P Global et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 90%.
- **Taux de féminisation des Conseils d'Administration et de Surveillance** (source : sociétés - Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 70%.

Le suivi de ces indicateurs est disponible dans le Rapport ESG annuel, mais également dans le Reporting mensuel de chacun des fonds (tous accessibles sur notre site (www.gemway.com)).

GEMWAY se réserve la possibilité de développer une action de dialogue actionnarial sur un sujet E, S ou G si l'occasion le permet, c'est-à-dire si un sujet devient assez mûr pour être approfondi avec les entreprises investies.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

a) Dans les activités conformes à la taxonomie de l'UE

Les données ne sont pas encore disponibles pour la taxonomie dans l'univers des marchés émergents. GEMWAY ASSETS vise dès à présent (sur les fonds actions), un objectif de 0% des portefeuilles alignés sur la taxonomie.

GEMWAY ASSETS s'engage à favoriser l'investissement dans le secteur des énergies propres.

Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie" au 30 décembre 2023 :

	Ratio réglementaire basé sur les publications des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	0,0%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	1,43%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	1,10%
Part dans l'actif total des produits dérivés	0,00%
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	98,6%

b) Dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter pour l'ensemble de ses OPCVM actions (GemEquity, GemAsia et GemChina) l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, sables bitumineux et fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises.

Au 30 décembre 2023, GEMWAY ASSETS détenait 6 entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, représentant un poids total de 8,3% dans l'actif total de GEMWAY ASSETS.

Nous nous engageons à une sortie définitive des sociétés impliquées dans les hydrocarbures non-conventionnels et le charbon à horizon 2030, dans la limite des informations fournies par les sociétés.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

a) Objectif quantitatif à l'horizon 2030

L'objectif est de maintenir une empreinte carbone (WACI) inférieure de 30% à celle de l'indice à horizon 2030.

Nous disposons de plusieurs indicateurs pour monitorer les émissions de gaz à effet de serre des sociétés détenues en portefeuille. Notamment, le taux de couverture SBTi qui calcule le pourcentage d'entreprises engagées auprès de Science Based Target initiative. Au 30 décembre 2023 :

Taux de couverture SBTi	
Total AUM	242 942 355
GemEquity	20,95%
GemAsia	19,24%
GemChina	26,88%

b) Éléments sur la méthodologie interne utilisée

Les données de S&P Global et du CDP sont utilisées pour le calcul de l'empreinte carbone (WACI) et de la trajectoire carbone.

Dans certains cas, lorsque l'information est manquante, des calculs statistiques sont utilisés afin d'obtenir une estimation.

Le WACI, *Weighted Average Carbon Intensity*, mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le taux de couverture SBTi est une approche externe développée à l'initiative de Science Based Targets (SBTi). Plus de détails sur la méthodologie sont disponibles sur le site internet de l'initiative et le guide dédié aux institutions financières (<https://sciencebasedtargets.org/>).

Pour GemBond, le WACI mesure les émissions de CO2 rapportées au nombre d'habitants du pays. Nos calculs s'appuient sur les données de Our World in Data et Global Carbon Project.

c) Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur

Pour nos fonds actions, les indicateurs que nous utilisons pour quantifier l'évolution des sociétés en portefeuille sur les enjeux relatifs aux émissions du gaz à effet de serre au 30 décembre 2022 :

L'intensité carbone, WACI (Tonnes CO2/ M d'euros de CA) :

	WACI 12/2023	WACI 12/2022	WACI 12/2021
GemEquity	225	263	189
GemAsia	239	281	178
GemChina	193	241	126

L'empreinte carbone (Tonnes CO2/ M d'euros investis) :

	Empreinte carbone 12/2023	Empreinte carbone 12/2022	Empreinte carbone 12/2021
GemEquity	100	79	28
GemAsia	98	95	28
GemChina	80	57	25

Part des encours dont les entreprises ont un WACI inférieur à 30% de celui de l'indice de référence du fonds :

	% AUM avec un WACI inférieur de 30% à celui de l'indice	WACI de l'indice
GemEquity	82,7%	528
GemAsia	76,8%	471
GemChina	62,8%	342

Part des encours dont les entreprises publient leurs émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 :

	Scope 1+2
GemEquity	85,5%
GemAsia	87,0%
GemChina	78,0%

L'intensité carbone et l'empreinte carbone des fonds comparées à celles des indices de référence au 30 décembre 2023 :

Indicateur	GemEquity	Benchmark
Intensité carbone - WACI		
Moyenne pondérée des intensités carbone (tonnes CO2/M d'euros de CA)	225	528
Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	100	512
<i>% sociétés couvertes</i>	98%	99%
Indicateur	GemAsia	Benchmark
Intensité carbone - WACI		
Moyenne pondérée des intensités carbone (tonnes CO2/M d'euros de CA)	239	471
Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	98	446
<i>% sociétés couvertes</i>	98%	99%
Indicateur	GemChina	Benchmark
Intensité carbone - WACI		
Moyenne pondérée des intensités carbone (tonnes CO2/M d'euros de CA)	193	342
Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	80	533
<i>% sociétés couvertes</i>	100%	99%

Pour GemBond, nous utilisons également le WACI, qui mesure les émissions de CO2 rapportées au nombre d'habitants du pays.

En 2023, le WACI du portefeuille de GemBond s'élevait à 6,17 tonnes de CO2 par habitant par rapport à 7,43 au niveau de l'indice de référence, soit une amélioration moyenne de 17%.

De plus, plus de 50% du portefeuille de GemBond contribue à l'Objectif de Développement Durable 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

d) [Pour les entités gérant des fonds indiciels](#)

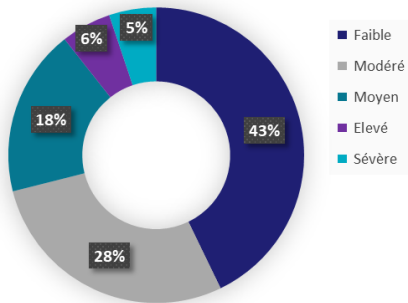
Non applicable.

e) [Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement](#)

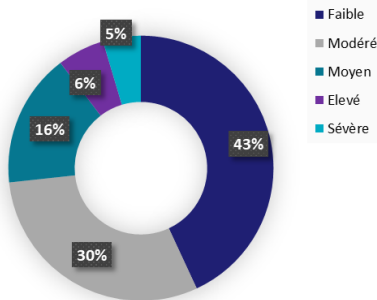
Notre méthodologie d'évaluation se base sur l'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs. Pour l'aspect gouvernance, nous surveillons notamment la diversité et l'indépendance des conseils d'administration ainsi que les controverses et le niveau de transparence. Pour l'aspect social, nous prenons en compte des indicateurs comme le nombre d'heures de formation fournies aux employés, la part des femmes dans la base salariale. Pour l'aspect environnemental, nous prenons en compte l'intensité carbone, l'empreinte carbone, les émissions de GES, leur engagement Net Zero ou encore le coût de leur empreinte environnementale. Nous procédons à une analyse complète des risques ESG des sociétés afin de mesurer leur exposition aux risques d'évolution réglementaire notamment.

La répartition des risques ESG des fonds actions au 30 décembre 2023 :

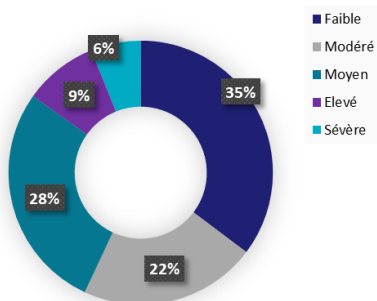
Répartition de GemEquity par catégorie de risques ESG



Répartition de GemAsia par catégorie de risques ESG



Répartition de GemChina par catégorie de risques ESG



Pour GemBond, nous utilisons également de nombreux indicateurs dans notre analyse ESG. Pour l'aspect environnemental, nous tenons compte de l'intensité énergétique, l'intensité carbone, l'utilisation des énergies renouvelables, l'indépendance énergétique, le pourcentage de terres sous 5 mètres, la productivité de l'eau, le stress hydrique ainsi que la protection de l'habitat.

En ce qui concerne l'aspect social, nous regardons l'accès à l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, l'accès à l'électricité, l'espérance de vie, le pourcentage de médecins, la pollution de l'air, l'égalité de genre, la durée de la scolarité ou encore l'accès à internet.

Enfin, pour la gouvernance, nous suivons des données comme le respect du droit, le contrôle de la corruption, la facilité d'entreprendre, les droits politiques, les libertés civiles, le droit de vote, la stabilité politique et le degré de paix.

f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

La thématique d'investissement étant le développement des classes moyennes dans les pays émergents (d'où une sous pondération structurelle des valeurs cycliques), la composition du portefeuille a toujours favorisé les sociétés moins polluantes, et de fait, alignées avec l'Accord de Paris.

Gemway Assets s'engage à exclure pour l'ensemble de ses OPCVM actions (GemEquity, GemAsia et GemChina) les sociétés dont la production de d'hydrocarbures non conventionnels, sables bitumineux et fracturation hydraulique, ne dépasse pas 10% du chiffre d'affaires.

Nous nous engageons à une sortie définitive des sociétés impliquées dans les hydrocarbures non-conventionnels et le charbon à horizon 2030, dans la limite des informations fournies par les sociétés.

Cette politique d'exclusion s'applique à 100% des encours détenus par GEMWAY ASSETS.

g) Eventuelles actions de suivi

Le monitoring des portefeuilles est effectué à travers la plateforme S&P Global et Sustainalytics.

Tout titre à même de rentrer dans le portefeuille est analysé au préalable. Il respecte donc, a priori, nos critères de sélection extra financiers. Toutefois, si l'empreinte carbone d'un titre venait à se dégrader, mettant à risque l'empreinte globale du portefeuille, nous prendrions alors les mesures nécessaires de vente partielle ou totale du titre sous 3 mois.

Nous envisageons d'améliorer notre analyse ESG par l'utilisation de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles plateformes auprès des fournisseurs de données ESG.

h) Fréquence de l'évaluation

Evaluation au fil de l'eau.

Mise à jour annuelle des données.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique

Nous sommes en phase de collecte des données concernant le domaine de la biodiversité.

Signataire du CDP, nous avons pris en compte les modifications du questionnaire du CDP. Dès à présent, notre questionnaire standard ESG sociétés prend en compte les questions sur la biodiversité.

Le CDP est une association à but non lucratif qui prend contact avec des investisseurs, des villes, des pays et des entreprises pour collecter leurs données d'impact environnemental. Le CDP rassemble l'une des plus importantes quantités de données environnementales au monde, c'est un acteur majeur et incontournable pour les fournisseurs de données ESG notamment qui utilisent cette base de données. S'engager auprès du CDP nous permet notamment dans notre dialogue actionnarial, d'encourager les sociétés à répondre aux différents questionnaires environnementaux du CDP.

b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

L'IPBES définit les cinq principales pressions qui affectent la biodiversité :

- Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats
- Surexploitation des ressources
- Changement climatique
- Pollutions
- Espèces exotiques envahissantes

Nous réfléchissons actuellement aux indicateurs adéquats pour analyser l'impact sur la biodiversité des entreprises que nous détenons au regard de ces cinq pressions définies par l'IPBES. Nous ne sommes pas encore en mesure d'analyser notre contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité.

Cependant nous estimons que le secteur qui impacte le plus la biodiversité est celui de l'énergie, il constitue 6,2% des encours sous gestion de GEMWAY ASSETS au 30 décembre 2022.

c) Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

Pour l'empreinte biodiversité, nous prenons comme indicateur l'empreinte environnementale de S&P Global qui mesure le coût de l'impact environnemental des entreprises. Ce ratio repose sur une approche par les coûts, l'outil estime la part du chiffre d'affaires des entreprises que représentent les coûts annuels directs et indirects liés aux polluants atmosphériques, aux gaz à effet de serre, aux polluants terrestres et aquatiques, à l'utilisation des ressources naturelles, aux déchets, à la consommation d'eau.

	Coûts totaux de l'empreinte environnementale (% chiffre d'affaires)	Polluants atmosphériques	Gaz à effet de serre	Polluants terrestres et aquatiques	Utilisation des ressources naturelles	Déchets	Consommation d'eau
Total encours sous gestion	2,07%	0,30%	0,90%	0,11%	0,05%	0,08%	0,63%
GemEquity	2,10%	0,30%	0,91%	0,11%	0,05%	0,09%	0,64%
GemAsia	2,00%	0,29%	0,99%	0,12%	0,06%	0,06%	0,49%
GemChina	2,20%	0,30%	0,80%	0,14%	0,06%	0,07%	0,83%

Nous nous engageons à maintenir les coûts totaux de notre empreinte environnementale inférieure à 30% des coûts totaux de l'empreinte environnementale des indices de référence à horizon 2030.

Pour l'empreinte biodiversité de GemBond, nous utilisons les données de **Protected Planet** sur la part des espaces maritimes et terrestres protégés de chaque pays. Les espaces maritimes et terrestres sont des espaces délimités qui répondent à des objectifs de protection de la biodiversité, et nous permet de comparer la politique en matière de préservation et de restauration de la biodiversité des pays.

A fin 2023, la part des espaces maritimes et terrestres protégés représentait 14,4% de GemBond contre 13,43% pour l'indice de référence.

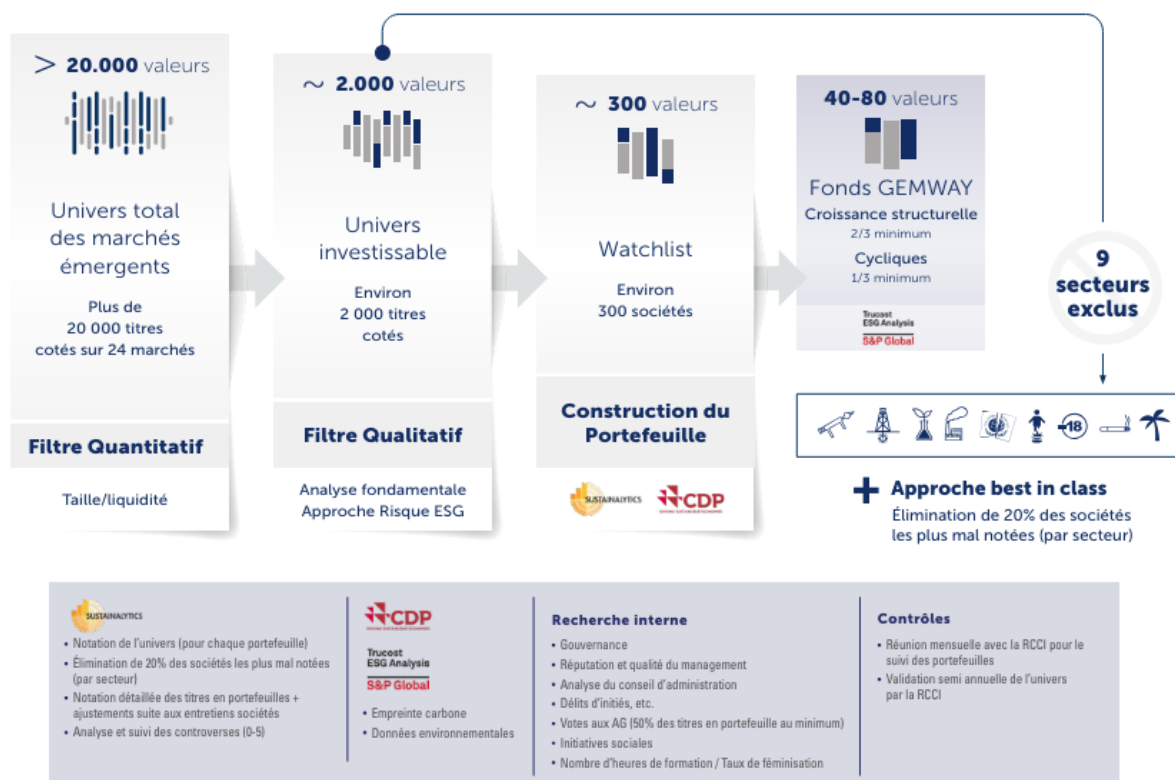
Par ailleurs, l'analyse ESG des pays fournie par Sustainalytics comprend un indicateur d'empreinte biodiversité qui est la protection de l'habitat.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Notre approche ESG est avant tout une approche de risque. Des alertes (eg : controverses Sustainalytics) nous amènent à réévaluer l'impact du risque ESG sur le risque opérationnel de la société.

Processus d'intégration des facteurs ESG :



Les risques liés à la prise en compte des critères ESG, notamment la gestion des risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité sont complètement intégrés à notre processus d'investissement, dans la limite des données publiées par les sociétés.

Nous sommes alertés lorsque de nouvelles controverses apparaissent, nous pouvons donc corriger rapidement notre analyse ESG et agir en conséquence.

b) Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance pris en compte et analysés pour chacun de ces risques

- **Gouvernance** : conflits d'intérêt (différentes activités, utilisation de titres pour financer des activités annexes...); management non qualifié pour les tâches assignés; risque de procès
- **Social** : absentéisme; turnover trop élevé des salariés; non alignement des intérêts des employés avec ceux de l'entreprise; manque de diversité; discrimination
- **Environnemental** : risque de pollution (impact environnemental et/ou sur la santé des employés); risque écologique (destruction d'espèces); réchauffement climatique :
 - Les **risques physiques** liés à une plus grande fréquence et une plus grande ampleur des phénomènes météorologique extrêmes, concerneront à moyen terme les sociétés émergentes utilisant notamment des ressources naturelles dans leur processus de production.
 - Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'une économie décarbonée et de ses diverses conséquences sur le marché, affecteront de

nombreuses entreprises basées dans les pays émergents ayant pris des engagements de neutralité carbone ou d'économie décarbonée comme le Brésil qui s'est engagé à devenir neutre en carbone d'ici 2050, tout comme l'Afrique du Sud, la Thaïlande ou encore la Corée du Sud. Ce risque peut également devenir une opportunité technologique pour les entreprises innovantes, par exemple les entreprises du secteur automobile.

- Les **risques de contentieux ou de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux et aux évolutions réglementaires, sont susceptibles de toucher certaines entreprises en portefeuille à moyen terme, c'est le cas du secteur de l'énergie. En effet, de plus en plus de pays et d'instances supranationales légifèrent sur ces secteurs pour en interdire l'exploration et l'exploitation.

c) Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion risques est revu chaque année.

d) Plan d'action visant à réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte

Afin de réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte, nous avons mis en place différents plans d'action. Nous disposons en effet d'une politique d'exclusion pour nous prémunir de certains risques de transition et de responsabilité liés aux facteurs environnementaux. Notre politique d'exclusion garantit pour l'ensemble des compartiments actions de la SICAV (GemEquity, GemAsia et GemChina) qu'aucun investissement ne sera fait dans des entreprises ayant plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé réalisé dans la production de gaz et de pétrole par fracturation hydraulique ou d'exploitation de sables bitumineuses, dans les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon ou encore dans des sociétés impliquées dans la violation des droits de l'homme.

Lien vers la politique d'exclusion de GEMWAY ASSETS :

https://www.gemway.com/ckeditor_assets/attachments/808/politique_d_exclusion_-_actions_2023.pdf

Notre plan d'actions pour réduire notre exposition aux risques physiques, de transition ou de contentieux consiste à effectuer régulièrement des entretiens avec les sociétés en portefeuille et avec les sociétés de notre watchlist en suivant un questionnaire ESG spécifique détaillé qui reprend les enjeux et les risques ESG auxquels sont confrontés les entreprises.

e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance

En ce qui concerne les risques de gouvernance, nous considérons qu'ils proviennent principalement des sociétés détenues en majorité par l'état dans des domaines stratégiques, au 30 décembre 2022, nous estimons que 10,9% de nos encours totaux sont exposés.

En ce qui concerne les risques environnementaux, nous estimons que les sociétés du secteur de l'énergie sont particulièrement exposées à ces risques. Au 30 décembre 2023, nous avons 8,2% de nos

portefeuilles investis dans ce secteur.

f) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

En 2022, nous avons amélioré notre méthodologie de prise en compte des critères ESG. Nous avons notamment défini ce que nous considérons être un investissement durable, c'est-à-dire un investissement qui réduit notre exposition aux risques ESG. Pour être un investissement durable, nous pensons que 5 critères doivent être réunis :

- 1) une intensité carbone (WACI) inférieure de 20% à celle de l'indice de référence
- 2) un objectif zéro émission de CO2
- 3) la publication des GES de scope 1 et 2
- 4) un taux de formation de minimum 20h par an et par employé
- 5) au moins 20% de femmes parmi les employés de l'entreprise.

Les investissements durables représentaient au 30 décembre 2023, 37,4% de GemEquity, 40,5% de GemAsia ainsi que 31% de GemChina.

— % des sociétés répondant aux critères —

ENVIRONNEMENT	Indicateur	GemEquity	GemAsia	GemChina
	Publication de Scope 1 + 2	85,5 %	87 %	78 %
	Objectif Zéro Carbone	66,4 %	70,8 %	43,1 %
	WACI < 20 % vs indice de référence	84,1 %	84,9 %	73,4 %
SOCIAL	Indicateur	GemEquity	GemAsia	GemChina
	Min 20% de femmes dans la base employée	72,3 %	73,7 %	78,1 %
	Min 20 heures de formation par employé	68,8 %	75,5 %	70,1 %
	5 critères combinés	37,4 %	40,5 %	31 %

Au début de l'année 2024, nous avons décidé d'augmenter le seuil minimum des investissements durables de 15% sur l'exercice 2023 à 20% sur l'exercice 2024.

Concernant GemBond, nous considérons comme des investissements durables, des investissements qui répondent à deux critères, un WACI inférieur à celui de l'indice et un pays considéré comme libre ou partiellement libre. En 2023, les investissements durables représentaient 66,7% de GemBond

GemBond monitor également les investissements qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et plus particulièrement à ces deux objectifs :

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Au niveau opérationnel, plus de 50% du portefeuille de GemBond contribue à la fois à l'ODD 13 et l'ODD 16 en 2022.

Vous pouvez retrouver les liens vers les annexes SFDR 2 et 4 des fonds Article 8 (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) sur notre site internet : <https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

I. Plan d'amélioration continue (points d'amélioration & actions correctrices)

1. Elargir le nombre de sociétés sujettes à un entretien ESG dédié (29 à fin décembre 2023)
2. Monitorer de manière plus précise la trajectoire carbone des portefeuilles et l'analyse des scénarios afin d'améliorer la prise en compte des enjeux climatiques
3. Accéder à des indicateurs spécifiques pour répondre à de nouveaux besoins
4. Intégrer en pratique la biodiversité dans le processus d'investissement
5. Développer des outils de quantification de l'impact financier des critères ESG
6. Développer une stratégie RSE plus engagée